

TÉMOIGNAGE

«Tout acte de réhumanisation est un acte de réhabilitation»



Écrit par Camille Frati

Publié The 04.03.2020 • Édité The 04.03.2020



Smaïn Laacher a préfacé l'ouvrage de Passerell qui fait écho à son propre livre, «Croire à l'incroyable», tiré de son expérience à la Cour nationale du droit d'asile en France. (Photo: Matic Zorman/Maison Moderne)

L'asbl Passerell a profité du Festival des migrations pour présenter son dernier opus, «Réhumanisez-moi», au détour d'un débat avec le sociologue et ancien juge assesseur à la Cour nationale du droit d'asile (France) Smaïn Laacher.

«Une épouse et mère», «un survivant», «une convalescente à la rue»... Au-delà des chiffres, des images de foule marchant à travers champs pour échapper à la guerre, des bateaux

de fortune ballottés par les vagues de la Méditerranée, l'ouvrage de Passerell rappelle qu'une vie et une histoire se cachent derrière chacun de ces visages épuisés par l'exil.

Neuf récits ont été repris parmi les centaines que la cellule de veille et d'action juridique de Passerell a écoutés en recevant des demandeurs d'asile pour les informer de leurs droits et de la procédure au Luxembourg. «Ces personnes

ont mis parfois plusieurs années avant d'arriver au Luxembourg», souligne Ambre Schulz, membre de Passerell et co-autrice de l'ouvrage avec Cassie Adélaïde et Catherine Warin. «Les Érythréens doivent passer par le Soudan, l'Éthiopie, la Libye – où ils peuvent être retenus jusqu'à trois ans –, traverser la Méditerranée – un souvenir très traumatisant – pour enfin accoster en Italie. Mais une fois en Europe, leur périple n'est pas terminé et même s'ils obtiennent le statut de réfugié ils rencontrent encore d'autres problématiques comme le regroupement familial.» Le récit est aussi celui des bénévoles qui reçoivent, écoutent, conseillent, suivent ces personnes durant plusieurs années parfois.



Pour préfacier ce recueil de récits de 117 pages, couché sur un vrai faux calepin à la couverture tissée, Passerell a fait appel à Smaïn Laacher, sociologue connu pour ses travaux sur les déplacements de populations et ancien juge assesseur à la Cour nationale du droit d'asile, c'est-à-dire la juridiction française chargée de décider du sort des demandeurs d'asile.

Entré «par inadvertance» au moment où le Haut Commissariat aux réfugiés a décidé d'ouvrir ce qui était alors la commission de recours des réfugiés à des non-juristes – anthropologues, politistes ou sociologues –, M. Laacher a passé 15 ans au sein d'une formation à trois, aux côtés d'un magistrat et d'un représentant de l'Ofpra (l'office responsable des réfugiés en France), à raison de quatre à cinq séances par mois. «Pas plus, sinon ç'aurait été intenable», confie-t-il, au vu de l'intensité de ces audiences. «Ceux qui sont en face jouent gros. Et nous étions soumis à une pression importante parce

que se tromper peut avoir de très lourdes conséquences pour le requérant. Si nous ne lui attribuons pas le statut de réfugié alors qu'il le mérite vraiment, il risque gros s'il est expulsé.»

« CE QUI LEUR EST ARRIVÉ PEUT PARFAITEMENT NOUS ARRIVER UN JOUR OU L'AUTRE. »

Smaïn Laacher, sociologue

Plus de 7.000 demandeurs d'asile ont raconté leur histoire devant M. Laacher. Jusqu'à ce que celui-ci, «gagné par la lassitude», raccroche, sans pour autant tourner la page. De son expérience, il tire un ouvrage, «Croire à l'incroyable», racontant comment des juges doivent décider du sort de simples gens en s'appuyant sur des témoignages parfois lacunaires, des preuves qui ne tiennent pas forcément la route, des malentendus et des incompréhensions culturelles aussi. Comme lorsqu'un juge interroge un Somalien affirmant être un musicien victime de persécution sur ses connaissances en solfège.

«Il me semble important, quand on a la possibilité et l'autorité de transporter dans l'espace public des récits qui méritent d'être lus, des voix qui méritent d'être entendues et écoutées, de le faire», plaide M. Laacher. «Parce que ce qui leur est arrivé peut parfaitement nous arriver un jour ou l'autre. Nous ne sommes absolument pas à l'abri des conflits, des guerres, d'un renversement radical de situation, quand l'altérité politique ou confessionnelle est refusée. La paix n'est jamais éternelle. Le récit sert à montrer que même quand on n'a rien à voir avec ces personnes, on partage une humanité commune. Tout acte de réhumanisation est un acte de réhabilitation.»

Humaniser le droit d'asile

Des membres de Passerell, l'association qui mène des projets d'inclusion sociale avec les réfugiés, publient un livre rassemblant le récit de neuf demandeurs d'asile au Luxembourg.

Parce que leur quotidien consiste à venir en aide à des personnes en situation de vulnérabilité extrême, dans une véritable course contre la montre face à une machine administrative souvent froide et violente, trois membres de l'association Passerell, l'ASBL qui accompagne les demandeurs d'asile et tient une cellule de veille et d'action juridique, ont décidé de publier un ouvrage très justement intitulé *Réhumanisez-moi, 9 vies en suspens*. L'occasion de montrer à tous leur travail mais aussi les vies qui se cachent derrière le terme «demandeur d'asile».

«On a écrit ce livre parce qu'on s'est dit "c'est incroyable que personne ne sache ça" et pour humaniser le droit d'asile», résume Cassie Adélaïde, l'une des coautrices avec Ambre Schulz et Catherine Warin, à l'occasion du 37^e festival des Migrations au cours duquel Passerell a tenu un stand. «C'est aussi un travail pédagogique, pour montrer ce qui se passe. Lorsqu'un Soudanais arrive en Europe, il va lui falloir du temps avant qu'il ne comprenne la procédure Dublin, or celle-ci est très rapide. Nous disposons parfois de moins de 15 jours pour réussir à faire état de la vulnérabilité de la personne. C'est mission impossi-

ble, et c'est notre quotidien», poursuit la confondatrice de Passerell.

Des récits authentiques

Dans cet ouvrage, les autrices ont compilé neuf récits. Des histoires authentiques de personnes venues demander l'asile au Grand-Duché. À l'instar de cette Somalienne, souffrant d'un cancer du sein, expulsée de son logement en Grèce et en «sursis à l'éloignement» ici au Luxembourg, ne bénéficiant pas d'un titre de séjour. Une situation qui n'est pas durable...

Ou encore le cas de cet Érythréen, renvoyé vers l'Italie en raison du règlement Dublin mais qui, une fois là-bas, a vu les mesures d'accueil être révoquées. Malgré les preuves, le Luxembourg a une nouvelle fois rejeté sa demande. Il serait en Angleterre à l'heure actuelle.

«Les parcours choisis sont représentatifs des problématiques rencontrées: la question d'irrecevabilité de Dublin, le décalage entre le caractère insupportable du récit et la froideur de l'administration mais aussi la difficulté à être cru», explique Cassie Adélaïde.

C'est d'ailleurs en ce sens que le sociologue et ancien assesseur à la

Cour nationale du droit d'asile en France, Smain Laacher, a été invité à préfacier l'ouvrage. «Les personnes qui ont recueilli ces paroles comme le préfacier ont un devoir de rendre publiques des paroles indicibles, interdites. C'est important que les gens sachent ce que c'est que de vivre dans des conditions inacceptables», a-t-il déclaré.

Mais comment savoir si leur récit est vrai? «On fait avec ce qu'on a. Il existe des preuves. On travaille à réunir les conditions d'une relative crédibilité», explique Smain Laacher, qui poursuit: «Contrairement au pénal, en matière d'asile, le requérant doit prouver qu'il est persécuté. Quand les conditions ne sont pas réunies, s'il y a des trous de mémoire par exemple, le juge doit essayer d'amener le demandeur d'asile à plus de précisions. En France, les juges ont aussi accès à des documents confidentiels auxquels n'ont pas accès les avocats.»

«Il y a des fois où on a des doutes sur la véracité», reconnaît Cassie Adélaïde. «Mais je leur explique que le ministère a des outils pour découvrir la vérité et que mentir risque de les desservir. Après, cela relève de la responsabilité du demandeur. Il vaut mieux un récit faible mais vrai.»



Le sociologue Smain Laacher a préfacé l'ouvrage de Passerell. «Un devoir moral», a-t-il déclaré.

Parfois pourtant, l'histoire semble tellement invraisemblable que sa véracité ne fait aucun doute. «Il y a ce récit d'une autre Somalienne, persécutée à répétition. Je suis dans l'effroi, mon premier réflexe est de ne pas y croire. Avant de réaliser que cette histoire est tellement incroyable que c'est impossible de vouloir la raconter dans le but d'être crue.»

«Il y a des invariants au-delà des cas singuliers, ce sont des gens qui demandent un asile, un terme religieux à l'origine, un espace sacré qui doit être protégé. Il faut protéger ceux qui le demandent», conclut Smain Laacher.

Réhumanisez-moi, 9 vies en suspens, Association Passerell (Maison moderne, 25 euros)

Photo: Alain Rischard

Frisch gedruckt

Réhumanisez-moi. 9 vies en suspens.

von Association Passerell, Luxemburg, Maison Moderne, 2020, 117 S., € 25,-



Die Bilder der sogenannten „Flüchtlingskrise“ mit Hunderten von Menschen, die über Feldwege wandern, auf Booten zusammengedrängt sind oder in Lagern ausharren, haben unsere Wahrnehmung nachhaltig geprägt. Und doch gab es auch Versuche, den Geflüchteten auf Fotos, in Porträts, Interviews, auf Internetplattformen, in Büchern, sogar Filmen ein Gesicht zu geben, sie aus dem Serum einer anonymisierten Masse herauszuheben und

für sich selbst sprechen zu lassen. Diese Versuche hat es auch in Luxemburg gegeben, punktuell, mal mehr, mal weniger medienwirksam. Das, was der 2016 gegründete Verein „Passerell“ in seinem kürzlich erschienen Buch *Réhumanisez-moi. 9 vies en suspens* leistet, ist trotzdem anders.

Erzählt werden neun von insgesamt über 700 Geschichten, die die Mitglieder des luxemburgischen Vereins in den nunmehr fast vier Jahren ihrer Arbeit mit Menschen, die ihre Heimat verlassen mussten, gehört haben. Es sind Berichte über neun Menschen, deren Namen anonymisiert wurden, übermündet und geahmt aus der Perspektive jener, die sie stellvertretend wiedergeben. So unterschiedlich die einzelnen Lebensläufe auch sind, sie alle kommen in den Akten der Einwanderungsbehörde zusammen, von wo aus sie lückenlos rekonstruiert und einer gradenlotigen Prüfung um Echtheit, Authentizität, Glaubwürdigkeit unterzogen werden müssen. Einige dieser Geschichten finden aber eben auch ihren Weg zu Passerell. In den geschilderten Martyrien um Zwangsrekrutierung, Verfolgung, Sklaverei, Menschenhandel, Zwangsarbeit, Organraub und -handel, Genitalverstümmelung, Vergewaltigung, Alternot, Krankheit, bestialische Gewalt und Terror sucht man vergeblich nach Menschlichkeit.

Die Aufforderung „Réhumanisez-moi“ impliziert sprachlich gesehen zweierlei: Die Wiederherstellung oder Revidierung eines ehemaligen Zustandes, in erster Linie aber eben auch den Verlust der Menschlichkeit, jener Eigenschaft, die dem Menschen als wesentlichen und unveräußerlich, und deren Schutz als göttlich verbürgt gilt. Sie ist als eine doppelte Aufforderung zu verstehen: Das Einzelchickal hinter dem Asylantrag anzuerkennen und die Rechtspraxis des Asylrechts zu humanisieren, das letztlich zum Prüfstein unseres Rechtsstaats wird, der sich daran messen lassen muss, wie sehr er die Rechte der Schwächsten achtet. Für diese Diskrepanz zwischen Rechtslehre und Rechtspraxis will der Verein sensibilisieren, um den Menschen hinter dem „Pink Paper“ – in Anlehnung an die Asylantragbescheinigung, die in Luxemburg auf rosa Papier ausgestellt wird – durch Beratung, Aufklärung, Vermittlung und Verzierung dabei zu helfen, ihre Rechte geltend zu machen.

Passerell hält mit seiner Einschätzung der Dinge nicht hinter dem Berg. So zum Beispiel, wenn der Verein in der Einleitung zum Buch einen Ausschnitt aus einem Beschluss des Verwaltungsgerichts zitiert und mit dem zuständigen Richter hart ins Gericht geht. Und die Unverfügbarmkeit der offenen, direkten und präzisen Kritik übernimmt. Sie richtet sich an unterschiedliche Akteure und stellt u. a. die Arbeitsethik der i.d.R. kostenlosen Rechtsberatung in Frage, offenbart den unverfrorenen Zynismus der Einwanderungsbehörde und prangert die Fehlbarkeit eines Systems an, das an dem Einzelnen versagt, wenn es fragmentarische Erinnerungen aus Angst verdrängt, durch Traumata verdrängter oder aus Scham ausgesparten Erlebnisse als Inkongruenzen in den Lebensnarrativen deuten wertet, die unter Generalverdacht sehen, jenen Behördenapparat ausstricken zu wollen, der selber vor menschlichem Versagen, kulturell bedingten Fehlinterpretationen, Amts- und Übersetzungsfehlern nicht gefeit ist. Und dennoch ist *Réhumanisez-moi* kein Rundumschlag, sondern ein wichtiges Dokument der luxemburgischen Asylpolitik, das einer gewissen Belohnung nicht zueignet und ein zentralisches Licht auf ein System wirft, das Einzelfälle nur soweit berücksichtigen kann, solange sie nicht zum Präzedenzfall für andere werden. ♦

DROIT D'ASILE

Géométrie variable

Entretien : Luc Caregari

L'asbl Passerell vient d'éditer un petit volume titré « Réhumanisez-moi » reprenant neuf destins de réfugié-e-s passé-e-s dans ses bureaux. L'occasion de nous entretenir avec une de ses fondatrices, Cassie Adélaïde.

WOXX : *Quand on tape « Réhumanisez » dans un traitement de texte, l'autocorrection souligne ce verbe en rouge. Qu'est-ce que cela vous évoque que ce mot ne semble pas exister ?*

Cassie Adélaïde : Evidemment, cela ne devrait pas être nécessaire ou utile de disposer d'un mot pareil. Les gens ne devraient pas perdre leur humanité et ne devraient pas avoir besoin de reconstruire leur dignité. Donc, je comprends qu'il n'existe pas et c'est malheureux qu'on ait à l'inventer.

Ne faudrait-il pas humaniser le droit d'asile avant d'avoir à réhumaniser les gens ?

En fait, c'est la position qu'on défend. Le droit a déjà vocation à défendre l'humanité. Les droits fondamentaux sont en haut de la

hiérarchie des normes, donc toute décision juridique ou administrative a pour condition préalable de respecter les droits fondamentaux. Mais c'est l'usage qui en est fait qui peut dériver de cet objectif. Je me souviens, quand nous avons vu 'Grand H' (documentaire de Frédérique Buck sur le sort des réfugié-e-s au Luxembourg, ndlr), ça nous a frappé-e-s de voir cette opposition entre droit et humanité. Que des gens se sentent obligés d'aller contre le droit, sans quoi la situation deviendrait insoutenable. Alors qu'en fait, c'est le contraire qu'il faut faire : le droit doit être au service de l'humain. Le contenu des articles de loi n'est pas en cause : le problème, c'est comment ils sont appliqués.

Pourriez-vous décrire l'engagement et le travail de Passerell qui ont découlé de cette idée ?

À l'origine, l'association s'est créée pour la socialisation entre les citoyen-ne-s luxembourgeois-e-s et les demandeurs et demandeuses d'asile. Ces projets sont toujours en cours et nous tiennent à cœur. Mais comme on était un réseau de juristes et de gens ayant

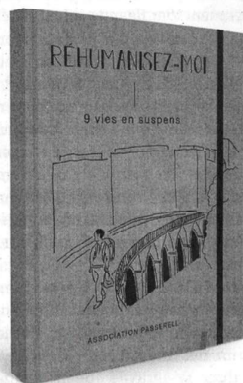
des compétences juridiques, on s'est très vite retrouvé-e-s face à des besoins et des questionnements d'ordre juridique. Et on a décidé d'y répondre en créant la cellule de veille et d'action juridique - appelée Pink Paper. L'objectif, c'est mobiliser le droit pour défendre les gens. Les trois quarts du temps lors de la permanence sont passés à informer les gens sur ce que sont leurs droits. En les outillant avec ces informations, ils et elles seront

capables de faire valoir ces droits. Le reste, ce sont des cas complexes auxquels on ne peut pas y répondre directement - où de la recherche est nécessaire.

« On constate tous les jours les limites de l'assistance judiciaire. »

Un challenge pour les juristes, alors.

Oui, ça peut être passionnant. Ce qu'on veut aussi, c'est élever le débat, parce qu'il y en a besoin. Le président du tribunal administratif a dit que c'était une matière ennuyeuse et dévalorisante pour les magistrat-e-s. Il nous semble que c'est le contraire : le droit d'asile requiert des connaissances extrêmement poussées en géopolitique, en droit international - puisque la convention de Genève, ce n'est même pas du droit européen -, en droit européen et finalement en droit national. C'est extrêmement complexe, pointu et évidemment lourd de conséquences, puisqu'on parle de vies humaines.



La cofondatrice et employée à temps partiel de Passerell, Cassie Adélaïde, dans les bureaux de l'association.



PHOTO: WOXX

Vous considérez-vous comme faisant le boulot de l'administration en informant les gens sur leurs droits ?

C'est complémentaire. En fait, l'administration nous répond que le l'État Luxembourgeois finance déjà l'assistance judiciaire, ce qui n'est pas le cas de tous les pays européens, et que donc ça suffit. Sauf qu'on constate tous les jours les limites de l'assistance judiciaire. D'abord, son tarif n'est pas celui du marché - ce qui a pour conséquence qu'elle attire une poignée d'avocats passionnés et motivés par la matière, mais il y a aussi des débutants, qui peuvent être bons mais qui manquent d'expérience. Il peut y en avoir aussi qui malheureusement sont incompétents, et qui font ça parce que c'est du chiffre d'affaire assuré. On arrive parfois à des prestations de très mauvaise qualité. On a des expériences carrément hallucinantes qu'il serait utile de dénoncer au barreau. Mais ce n'est pas notre rôle : il nous est arrivé de corriger des situations qui n'auraient jamais dû arriver, mais notre objectif est plutôt de stimuler le débat juridique.

Mais qui demande l'asile reçoit tout de même une liste d'avocats ?

Oui, dès que la demande est déposée, une liste d'avocats qui se sont portés volontaires est donnée aux demandeurs et demanduses d'asile. Elles et ils sont libres de les appeler et doivent signer une fiche mentionnant qu'ils ont compris qu'ils ont cette possibilité.

Dans les neuf cas que vous avez retenus pour le livre, toutes les histoires ne finissent pas bien. Comment vivez-vous ce contact permanent avec des drames humains ?

Sur les neuf récits, on a pris soin d'en choisir qui finissent bien - et encore, bien du point de vue administratif. Si vous prenez par exemple le chapitre 'Un survivant', la personne a obtenu le statut finalement et dispose d'une certaine liberté. Mais de là à dire qu'elle va bien, c'est un grand pas. Même lorsque nous avons la sensation d'avoir bien travaillé, c'est humainement très difficile à vivre au quotidien. Mais c'est aussi un des objectifs de ce livre : faire déjà un travail pédagogique

pour expliquer notre action. L'autre est le besoin de témoigner, parce que quelquefois c'est insupportable de partir, de prendre le bus et d'être avec des gens qui n'ont aucune conscience de cela. On a presque envie de crier et d'alerter sur ce qu'on entend. De leur dire que le viol est utilisé comme une arme de guerre et que les gens qui le subissent ne trouvent pas toujours la protection à laquelle ils ont droit - même au grand-duché.

« Il nous est arrivé de corriger des situations qui n'auraient jamais dû arriver. »

Dans ce cas précis, même la fondation « Stand Speak Rise Up » de la grande-duchesse n'a pas voulu vous aider.

Elle n'a pas dit non. La fondation nous a fait savoir qu'elle ne pouvait pas faire d'ingérence et qu'elle devait respecter la séparation des pouvoirs. Au final, personne ne s'est

mouillé pour ce cas et cette femme est repartie seule avec son enfant sous le bras.

Dans votre livre, il y a aussi des gens qui disparaissent dans la nature.

Il y en a tous les jours. Beaucoup pour échapper aux transferts intra-européens. En 2019, le Luxembourg a envoyé 983 requêtes de transfert de demandeur d'asile à un autre état membre. Ce chiffre est à comparer aux 2047 demandes d'asile enregistrées en 2019. Le but du règlement Dublin, c'était au départ d'éviter le gaspillage, pour qu'il n'y ait pas une multitude de demandes déposées partout dans l'Union européenne ; c'était aussi de faire mieux fonctionner le droit d'asile. Aujourd'hui, c'est une véritable usine à gaz : les États membres consacrent des ressources considérables pour traiter ces transferts, le contentieux afferent sans parler de l'hébergement induit par le prolongement de la procédure. Donc ce règlement dysfonctionne complètement. Au lieu d'uniformiser les conditions d'accueil et de procédures, les États membres se livrent à un nivellement par le bas afin d'être moins attractif

©MAURO DORO

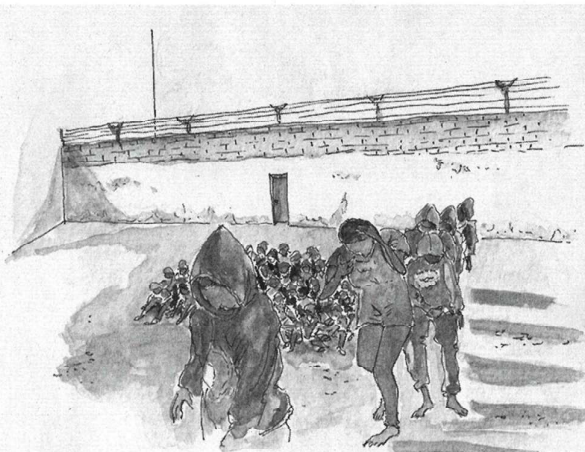


Illustration du livre
« Réhumanisez-moi ».

que son voisin. Ici, c'est notamment la SHUK ou l'état d'insalubrité du bâtiment du foyer de premier accueil. Il y aurait d'autres méthodes pourtant : on pourrait donner par exemple aux demandeuses et demandeurs le droit de choisir un pays, en leur interdisant de déposer une demande dans un autre. Ça répondrait déjà à la logique de ne pas multiplier les demandes et soulagerait évidemment l'Italie, l'Espagne et la Grèce.

« On a presque envie de crier et d'alerter sur ce qu'on entend. »

Comment vivez-vous les rapports avec la Direction de l'immigration - ami-e-s ou ennemi-e-s ?

Cette direction est un soutien, parce qu'elle nous a accordé un subside de 3.750 euros. Ce n'est pas à la hauteur de nos besoins et on espère évidemment que ça peut aller plus loin à terme. On réclame notamment et activement un appel à projets du fonds « Asile migration et intégration », parce que le Luxembourg reçoit des fonds européens pour l'asile, mais que la part de ces fonds alloués par la Direction de l'immigration s'est largement concentré sur le financement du centre de rétention et de la politique de retour. Beaucoup moins dans l'information sur les droits ou dans le soutien au regroupement familial pour les parents d'enfants mineur-e-s isolé-e-s. Nous avons

donc des relations régulières, la direction accepte de nous parler, ce qui est déjà un honneur et une occasion utile d'échanger nos points de vue.

Que constatez-vous lors de ces échanges ?

On voit qu'il y a plus ou moins de flexibilité en fonction des flux de personnes. Cela fait deux ans qu'on travaille sur les transferts Dublin vers l'Italie, et à un moment, en novembre 2018, le ministre Asselborn a décidé d'arrêter de renvoyer les familles et les femmes en Italie. Ça pose tout de même la question des hommes célibataires, qui eux aussi ont pu subir des tortures très violentes en Libye ou dans leurs pays d'origine. Mais surtout, ce qu'on a observé, c'est dès décembre 2018 l'effet très direct de la politique de Matteo Salvini, qui fait fermer des camps à foison : tout à coup, des centaines de personnes sont arrivées. On a une centaine d'Érythréen-ne-s Dublin d'Italie qui sont arrivé-e-s en décembre 2018, une autre centaine en janvier 2019. Et assez vite, le critère de la vulnérabilité n'a plus joué, parce que sinon ç'aurait été l'afflux. Finalement, on se retrouve avec un ministère qui a une réaction assez similaire à l'Italie : il finit par dire que trop c'est trop. Donc, comme ailleurs en Europe, l'interprétation du droit de la part du ministère et de la Direction de l'immigration est à géométrie variable selon les flux. Pour pallier cela, nous demandons un dispositif de dé-

tection des vulnérabilités tout au long de la procédure d'asile.

« C'est le début de la fin du droit d'asile, et ça fait très peur. »

À quoi vous attendez-vous avec la situation actuelle aux frontières entre la Grèce et la Turquie ?

C'est extrêmement révoltant, puisque l'Europe est en train de renoncer au droit d'asile. Je comprends bien l'argument de dire que c'est Erdoğan qui utilise ces personnes pour faire pression. Et bien sûr que c'est honteux. Mais c'est bien beau de le dire quand il y a 3,8 millions de réfugié-e-s en Turquie et qu'Erdoğan dénonce un prochain afflux avec la situation à Idlib. Du coup, l'Europe ne veut pas prendre ses responsabilités dans cette guerre, et abandonne donc le droit d'asile. Malheureusement, la fermeture à la frontière grecque intervient une quinzaine de jours après que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg, a légitimé des reconductions expéditives de migrants qui avaient forcé le passage à Melilla, l'enclave espagnole au Maroc. Ils s'étaient plaints du fait qu'ils étaient empêchés d'exercer leur droit de déposer une demande d'asile et la CEDH a donné raison à l'Espagne, malgré le fait que cette frontière est fermée. C'est le début de la fin du droit d'asile, et ça fait très peur.